

VILLE DE CLAMART



# IDENTITÉ (Passeport et Carte Nationale d'Identité)

Pour toute demande de rendez-vous de carte nationale d'identité et/ou de passeport, merci de nous contacter au 01.46.62.35.35

**DÉMARCHES EN LIGNE**

 **IDENTITÉ**

- > Je consulte la liste des pièces à fournir pour ma carte nationale d'identité ([https://www.clamart.fr/sites/default/files/Infos%20et%20D%C3%A9marches/Etat\\_civil/Liste%20des%20pieces%20a%20fournir%20pour%20la%20carte%20nationale%20d%27identite.pdf](https://www.clamart.fr/sites/default/files/Infos%20et%20D%C3%A9marches/Etat_civil/Liste%20des%20pieces%20a%20fournir%20pour%20la%20carte%20nationale%20d%27identite.pdf))
- > Je consulte la liste des pièces à fournir pour mon passeport ([https://www.clamart.fr/sites/default/files/Infos%20et%20D%C3%A9marches/Etat\\_civil/Liste%20des%20pieces%20a%20fournir%20pour%20le%20passeport.pdf](https://www.clamart.fr/sites/default/files/Infos%20et%20D%C3%A9marches/Etat_civil/Liste%20des%20pieces%20a%20fournir%20pour%20le%20passeport.pdf))
- > Je prends rendez-vous pour une demande de carte nationale d'identité ou de ...(<https://www.clamart.fr/etat-civil/rendez-vous>)
- > J'achète mon timbre fiscal (<https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>)
- > Je remplis ma pré-demande en ligne pour ma carte nationale d'identité ou mo...(<https://passeport.ants.gouv.fr/>)
- > Je suis ma demande de carte nationale d'identité ou mon passeport(<https://passeport.ants.gouv.fr/> CNI)



Pour toute demande (...), nous vous remercions de bien vouloir visiter [www.clicrdv.com/mairie-de-clamart](https://www.clicrdv.com/mairie-de-clamart) (<https://www.clicrdv.com/mairie-de-clamart>)

5.

## PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ



Les demandes de Cartes Nationales d'Identité et de Passeports en ligne ou au 01.46.62.35.35).

Si vous êtes né(e) à Clamart ou dans une autre commune qui a **commune de naissance a dématérialisé ses actes** (<https://passeport.ants.gouv.fr/communes-de-mat> sation)), vous n'avez plus besoin de fournir d'acte... (...) Vous pouvez faire votre demande en ligne (<https://passeport.ants.gouv.fr/>).



La carte nationale d'identité électronique est désormais valable

ajeurs. La demande de renouvellement peut être effectuée 6 mois avant l'expiration de votre passeport.  
**Le passeport est valable 5 ans** pour les mineurs et 10 ans pour les majeurs.  
Nous vous invitons à bien **vérifier la date d'expiration de votre passeport**. En effet, certains pays exigent une validité du passeport de 6 mois après l'expiration.  
Pour votre information, les voyages d'agrément ne peuvent être effectués qu'avec un passeport valide.  
Pour plus d'informations sur le renouvellement de votre passeport, consultez le site de l'ANTS.

## LA DÉMARCHE EN TROIS POINTS:

### ÉTAPE 1 : FAIRE LA PRÉ-DEMANDE

- Effectuer une pré-demande depuis [votre compte ANTS \(http://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire\)](http://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire)
- Prendre rendez-vous pour déposer sa demande
- Vous avez la possibilité d'acheter votre timbre fiscal dématérialisé en ligne au moment de faire votre pré-demande.

### ÉTAPE 2 : PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE

Les demandes de Cartes Nationales d'Identité et de Passeports se font uniquement sur rendez-vous.  
**Prendre un rendez-vous en ligne :** <https://www.clicrdv.com/mairie-de-clamart> (<https://www.clicrdv.com>)

Lors de ce rendez-vous, vous devez vous présenter en mairie muni de votre « Pré-demande ». Le rendez-vous concerne un majeur avec l'ensemble des documents à fournir (voir liste des pièces à fournir).

- [Liste des pièces à fournir pour la Carte Nationale d'Identité électronique](https://www.clamart.fr/sites/default/files/Infos%20et%20D%C3%A9marches/Etat_civil/Liste%20des%20pi%C3%A8ces%20%C3%A0%20fournir%20pour%20la%20Carte%20Nationale%20d'Identit%C3%A9%20%C3%A9lectronique)  
([https://www.clamart.fr/sites/default/files/Infos%20et%20D%C3%A9marches/Etat\\_civil/Liste%20des%20pi%C3%A8ces%20%C3%A0%20fournir%20pour%20la%20Carte%20Nationale%20d'Identit%C3%A9%20%C3%A9lectronique](https://www.clamart.fr/sites/default/files/Infos%20et%20D%C3%A9marches/Etat_civil/Liste%20des%20pi%C3%A8ces%20%C3%A0%20fournir%20pour%20la%20Carte%20Nationale%20d'Identit%C3%A9%20%C3%A9lectronique))
- [Liste des pièces à fournir pour le Passeport](https://www.clamart.fr/sites/default/files/Infos%20et%20D%C3%A9marches/Etat_civil/Liste%20des%20pi%C3%A8ces%20%C3%A0%20fournir%20pour%20le%20Passeport)  
([https://www.clamart.fr/sites/default/files/Infos%20et%20D%C3%A9marches/Etat\\_civil/Liste%20des%20pi%C3%A8ces%20%C3%A0%20fournir%20pour%20le%20Passeport](https://www.clamart.fr/sites/default/files/Infos%20et%20D%C3%A9marches/Etat_civil/Liste%20des%20pi%C3%A8ces%20%C3%A0%20fournir%20pour%20le%20Passeport))



#### ATTENTION :

- Si votre demande concerne plusieurs démarches pour plusieurs personnes, il faut prendre autant de rendez-vous à la suite qu'il y a de personnes.
- Si votre démarche concerne une double demande (Carte Nationale d'Identité et Passeport), il faut prendre deux rendez-vous à la suite.

seul RDV passeport + Carte Nationale d'Identité.

> Les intéressés concernés par les demandes de passeport et/ou de carte nationale d'identité doivent tous être présents au moment du dépôt de la demande, quel que soit le motif de la demande. Pour renouveler son titre d'identité en présence d'un représentant légal, il faut un RDV passeport + Carte Nationale d'Identité.

## ÉTAPE 3 : RETIRER SA CARTE D'IDENTITÉ OU SON PASSEPORT

- > Le retrait du titre s'effectue sur le lieu du dépôt de la demande.
- > Suite à la réception du sms vous prévenant de la disponibilité du titre, vous n'avez pas besoin de rendez-vous.
- > Pour son retrait, la présence du demandeur, majeur, ou mineur âgé de 12 ans et plus accompagné de son représentant légal est obligatoire.
- > En cas de renouvellement, la restitution de votre ancien titre est obligatoire. A défaut, le nouveau titre sera délivré sans la mention de votre ancien titre.
- > Tout titre d'identité non retiré dans un délai de 3 mois est automatiquement détruit sans préavis.
- > Pour suivre l'avancée de votre demande : <https://passeport.ants.gouv.fr/> (<https://passeport.ants.gouv.fr/>)

**À LA UNE**



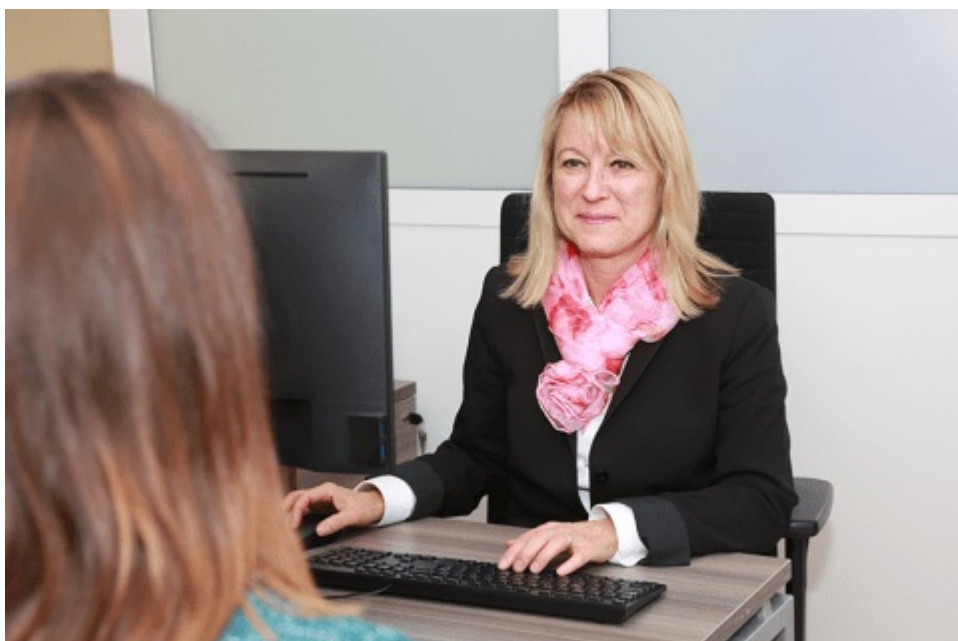
DÉMARCHES  
**MIEUX STATIONNER**

[!\[\]\(2e897e890e69d81eae4503a8342c36b0\_img.jpg\) TOUTES LES ACTUALITÉS](#)



MAIRIE, CONSEIL MUNICIPAL  
**LE BUDGET PASSE AU VERT**

**A LIRE AUSSI**



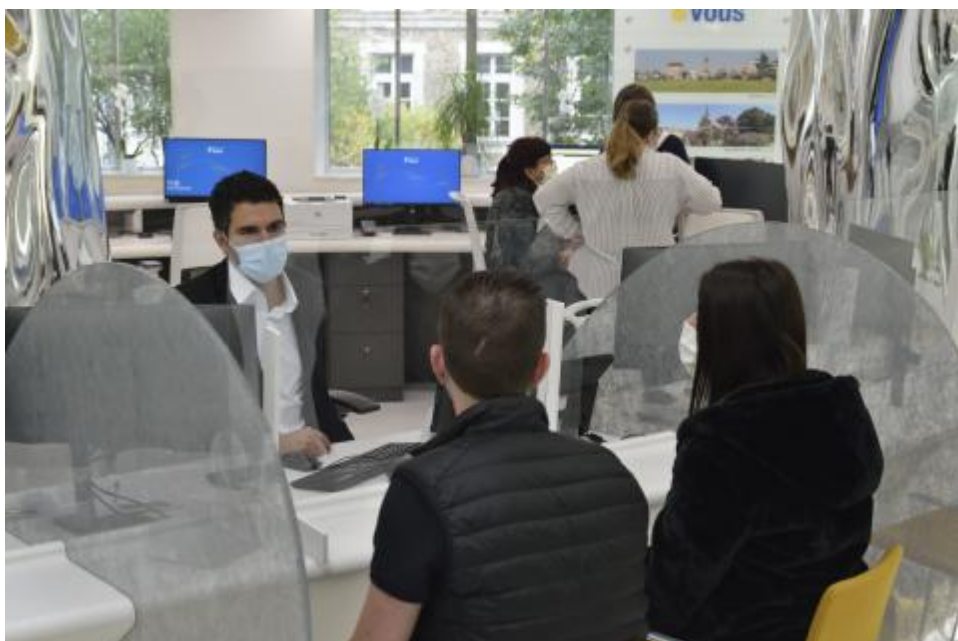
## DEMANDE D'ACTE & LIVRET DE FAMIL

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



## ÉLECTIONS

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



## AUTRES DÉMARCHES

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



<https://www.clamart.fr/fr>



<https://www.clamart.fr/fr>

### MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG  
92140 CLAMART

#### HORAIRES:

Mairie de Clamart  
Espace d'accueil Clamart&Vous  
Adresse : place Maurice Gunsbourg  
92140 CLAMART  
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00  
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h  
SAM. : 8h30-12h

#### MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h  
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h  
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

